

opéra de lille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET

DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE CREDITS DE
DEPENSES IMPREVUES EN 2025

N°	2026	03	350
Le 5 mars à 10h			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 18 février 2026	Monsieur Arnaud Deslandes représenté par Madame Marie-Pierre Bresson	X		
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem		X	
	Madame Delphine Blas		X	
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 22 PRÉSENTS 10 REPRÉSENTÉS 11 VOTANTS 21	Madame Sylviane Delacroix	X		
	Madame Mélissa Camara		X	
	Madame Vanessa Duhamel	X		
	Monsieur Alain Cambien	X		
	Monsieur Michel Delepaul		X	
	Monsieur Patrick Geenens		X	
	Monsieur Jacques Ducrocq	X		
	Monsieur Jean-Paul Mulot	X		
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
	Monsieur François Decoster		X	
	Monsieur Sébastien Chenu			X
	Monsieur Bertrand Gaume		X	
	Monsieur Hilaire Multon		X	
	Madame Pascale Pronnier		X	
	Monsieur Matthieu Rietzler	X		
	Monsieur François Martin	X		
	Madame Marion Tinoco	X		

opéra de lille

2026-03-350 : Décision budgétaire portant virement de crédits de dépenses imprévues en 2025

Délibération n° 2026-03-350 du 5 mars 2026 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2 du chapitre 1 du Titre 3 et ses articles relatifs aux dépenses imprévues (chapitre 022) tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement,

Vu le budget primitif 2025 adopté le 11 décembre 2024, et la délibération correspondante n°2024-12-324,
Vu la décision modificative n°1 (budget supplémentaire) adoptée le 27 mars 2025 et la délibération correspondante n°2025-03-329,
Vu la décision modificative n°2 adoptée le 4 novembre 2025 et la délibération correspondante n°2025-11-342,
Vu la décision modificative n°3 adoptée le 11 décembre 2025 et la délibération correspondante n°2025-11-345,

La procédure des dépenses imprévues autorise, dans certaines limites, l'ordonnateur à effectuer des virements du chapitre des dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section. Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget. Dès la première session qui suit l'ordonnancement de la dépense, l'ordonnateur doit en rendre compte au Conseil d'administration.

Compte tenu de la décision présentée ci-dessous, il est proposé au Conseil d'administration de confirmer la présente délibération de la décision budgétaire 202502_DECBUG.

Après avoir pris connaissance de la décision budgétaire en annexe, le Conseil d'administration prend acte par la présente délibération de la décision budgétaire 202502_DECBUG présentée ci-après.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Lille le 5 mars 2026

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Signé par :

06EB808C86C040D...
Marie-Pierre Bresson

202502_DECBDUG DÉCISION BUDGÉTAIRE PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS

Conformément aux lois n°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n°2002-1172 du 11 septembre 2002 et n°2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'instruction M4, titre 3 « le cadre budgétaire », partie 2 « les autorisations budgétaires », notamment relative à la procédure des dépenses imprévues,

L'Ordonnateur

Décide

- De virer 24,75 € (vingt-quatre euros et soixante-quinze centimes) du chapitre 020 - Dépenses imprévues au chapitre 040 – Opérations d'ordre
- De virer 37 831,10 € (trente-sept mille huit cent trente et un euros et dix centimes) du chapitre 022 - Dépenses imprévues au chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Fait à Lille le 23/01/2026

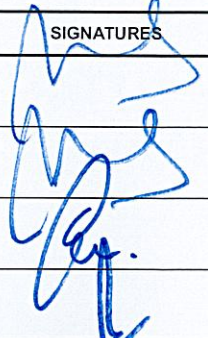
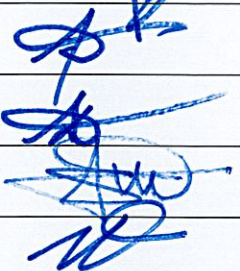
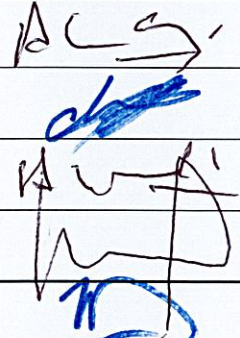
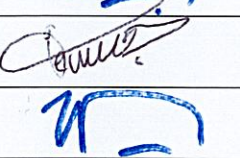
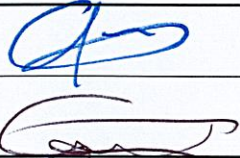
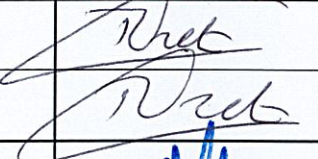
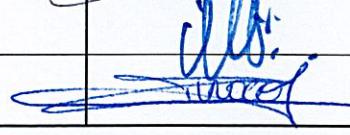
Barbara ECKLE,
Directrice



opéra de lille

CONSEIL D'ADMINISTRATION
5 MARS 2026 à 10h00
OPÉRA DE LILLE /STUDIO

FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Mme Marie-Pierre BRESSON	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT		
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH	Mme Sylviane DELACROIX	
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	Mme Violette SPILLEBOUT		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	M. Bernard DEHAUT	M. Alain CAMBIEN	
	M. Jacques DUCROCQ	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHELLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER	M. Frédéric LEFEBVRE	M. Jean-Paul MULOT	
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGUY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Bertrand GAUME	M. Guillaume AFONSO		
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	Mme Pascale PRONNIER	M. Christophe MARQUIS	M. Mathieu RIETZLER	
	M. Mathieu RIETZLER	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Marion TINOCO	M. Jonas PAMART PALÀ		